



RÉGION ACADÉMIQUE
BRETAGNE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur

à

L'attention des candidats individuels ou inscrits à un centre de
formation à distance

BTS Electrotechnique.

Rennes, le 5 avril 2018

Rectorat

Division des examens et concours DEXACO

Dossier suivi par
Martine TREUILLIER

Téléphone
02 23 06 79 24

Télécopie
02 23 06 79 85

Mél.
ce.dexaco2@ac-rennes.fr

52, rue d'Antrain
CS 24209
35042 Rennes cedex

Site internet
www.ac-rennes.fr

N/Réf. : DEXACO2/SG/MT

Objet : BTS – Electrotechnique - Session 2018

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit(e) au Brevet de Technicien Supérieur spécialité « Electrotechnique » session 2018.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- ◆ le calendrier des épreuves : ce calendrier indique les dates de toutes les épreuves.
Votre convocation ne reprendra que les épreuves auxquelles vous êtes inscrit.

Je tiens à attirer l'attention des candidats inscrits plus particulièrement aux épreuves E1- « Culture générale et Expression » et aux épreuves professionnelles E5 (Epreuve Professionnelle de Synthèse).

1/ Informations générales :

- Les candidats devront utiliser un stylo à encre de couleur foncée (bleue ou noire).

2/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E1 « Culture générale et expression » :

Pour les candidats inscrits à l'épreuve de Culture générale, vous trouverez au Bulletin Officiel n°3 du 3 mars 2016, que je vous invite aussi à consulter sur le site du ministère de l'Education Nationale les deux thèmes retenus pour l'année scolaire 2017-2018 (<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.htm>) :

- Je me souviens,
- L'extraordinaire.

3/ Informations à destination des candidats inscrits à l'épreuve E2-« Langue vivante étrangère : anglais »

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, l'épreuve de langue vivante étrangère à été modifiée.

Pour les candidats qui ne présentent pas cette épreuve dans le cadre du Contrôle en Cours de Formation (CCF), l'épreuve ponctuelle consiste en :

- une première partie : Compréhension de l'orale, d'une durée de 30 minutes sans préparation avec une restitution écrite en français.
- une deuxième partie : Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

Les candidats qui ne présentent pas l'épreuve dans le cadre du CCF vont être convoqués les **mercredi 18 avril ou jeudi 19 avril 2018.**

Pour les candidats inscrits à l'épreuve E5 « Projet Technique Industriel » (y compris pour les candidats redoublants) :

- Un dossier décrivant complètement un système électrotechnique disponible dans l'établissement, utilisé notamment pour l'enseignement d'essais de système, est remis au candidat un mois avant la date de l'épreuve.
- Retrait du dossier au titre de l'épreuve E5 : tout candidat inscrit doit le retirer le **mardi 15 mai 2018**, dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous.

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats du Finistère et des Côtes d'Armor	Lycée Vauban Rue de Kérichen 29225 BREST Cedex 2
Candidats du d'Ille et Vilaine et Morbihan	Lycée Joliot Curie 144 Bd de Vitré 35703 RENNES Cedex 7

Rappel : chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Pour les candidats inscrits à l'épreuve E61 « Organisation de chantier » (y compris pour les candidats redoublants) :

- Un dossier décrivant complètement l'organisation d'un chantier disponible dans l'établissement, est remis au candidat un mois avant le début de l'épreuve.
- Retrait du dossier au titre de l'épreuve E61 : tout candidat inscrit doit le retirer le **lundi 23 avril 2018** dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous.

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats du Finistère et des Côtes d'Armor	Lycée Vauban Rue de Kérichen 29225 BREST Cedex 2
Candidats du d'Ille et Vilaine et Morbihan	Lycée Joliot Curie 144 Bd de Vitré 35703 RENNES Cedex 7

Rappel : chaque candidat devra se présenter avec ce dossier le jour de l'épreuve.

Pour les candidats inscrits à l'épreuve E62 « Rapport de stage de technicien en entreprise » (y compris pour les candidats redoublants) :

- Dossier support de l'épreuve E62, le rapport de stage en entreprise (ou rapport d'activités professionnelles) qui comporte :
 - **le certificat de stage** remis au stagiaire en fin de stage par le responsable de l'entreprise ou son représentant, attestant la présence de l'étudiant.
 - **un tableau récapitulatif des activités** conduites pendant le stage et indiquant le degré de responsabilité de l'étudiant dans leur réalisation ainsi qu'une appréciation globale du tuteur sur le stagiaire.
 - **le rapport de stage en entreprise** (ou d'activités professionnelles) élaboré par le candidat.
- Date de dépôt du dossier au titre de l'épreuve E62 (rapport de stage ou parcours en entreprise) le **jeudi 17 mai 2018**, dans le centre d'épreuve indiqué ci-dessous.

Candidats	Centre d'épreuve
Candidats du Finistère et des Côtes d'Armor	Lycée Vauban Rue de Kérichen 29801 BREST Cedex 9
Candidats d'Ille et Vilaine et du Morbihan	Lycée Joliot Curie 144 boulevard de Vitré 35703 RENNES Cedex 7
En indiquant : "Examen du BTS ELECTROTECHNIQUE" « A l'attention du Chef de Travaux » Epreuve E62 « Rapport de stage de technicien en entreprise »	

Voici quelques informations générales sur la rédaction du rapport à mettre à la disposition des commissions d'interrogations de l'épreuve E62, pour les candidats inscrits à cette épreuve :

1. Il doit comprendre le nom et le prénom du candidat et la spécialité du BTS, **mais sans référence à un centre de formation.**
2. Il appartient à chaque candidat d'apporter un dossier le jour de l'épreuve pour son usage personnel. Il pourra également, si le référentiel l'autorise, se munir de tous documents, matériels, supports susceptibles de l'aider dans sa communication orale.
3. Les candidats qui se présentent en candidats individuels n'ont pas à faire valider leur dossier par un centre de formation puisqu'ils ne sont pas en formation pour l'année 2016-2017. S'ils le jugent nécessaire, les candidats redoublants doivent procéder à l'actualisation éventuelle de leur dossier. Votre décision sera éclairée au vu des éléments de note et du regard porté par le jury sur les fiches d'aide à l'évaluation.

Enfin, je tiens à vous préciser que votre convocation vous sera adressée par mes soins vers la semaine 15 à votre adresse personnelle. Je vous demanderais de bien vouloir contacter mes services si vous ne l'avez pas encore reçue début mai 2018.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et p.d.
Le Chef de la Division
des examens et concours



J. GUEGAN